

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de convocation : 17/04/2025

Séance du 24 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre du mois d'avril à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-François ROUSSET, André SERIN, Claude SERS, Cyril TOUZET, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Laure BERNAT à Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET à Xavier PUECH, Claude CHIBAUDEL à Gérard DRESSAYRE, Jean-Luc JACQUEMOND à Cyril TOUZET, Eva LE CHARPENTIER à Eric HOULES, David MAURY à Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER à Francis CULIE, Guy SALES à Michel LEBLOND, Jean-Claude TOUREL à Jean-Louis CABANES, Bernard VIALA à Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI à André SERIN

Absents excusés : Anne-Claire SOLIER

Absents : Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Jean MILESI

Patrice VIALA est désigné secrétaire de séance

N°20250424_060

Objet : ZA La Plane Haute – commune de Montlaur
Vente de la parcelle ZB139 à Monsieur Mickaël LECLUYSE

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire le projet de Monsieur Mickaël LECLUYSE qui souhaite acquérir du terrain sur la ZA La Plane Haute à Montlaur pour y installer une activité de charpentier et construction bois.

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il faut procéder dès à présent à la vente de la parcelle ZB 139 de la Zone d'Activités La Plane Haute à Montlaur.

Madame la Présidente indique que la demande d'avis domanial a été enregistrée par le service du Domaines de la DGFIP le 24/09/2024 sous le numéro 20093202.

Vu l'avis du Domaine sur la valeur locative du terrain à la vente référence OSE : n° 2024-12154-69657 en date du 10 octobre 2024.

Madame la Présidente propose de vendre la parcelle cadastrée ZB 139 de la ZA La Plane Haute, comme détaillée ci-dessous, à Monsieur Mickaël LECLUYSE :

- Superficie de la parcelle ZB 139 : 3 974 m²,
- Prix de vente HORS TAXE de la parcelle ZB 139 : 8,00 € le m²
Soit $8,00 \times 3\,974 \text{ m}^2 = 31\,792,00 \text{ € H.T.}$
- TVA sur marge : 4 931,36 €
- Prix T.T.C. de vente : 36 723,36 €.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la présentation,
- **ACCEPTE** de vendre à Monsieur Mickaël LECLUYSE la parcelle cadastrée ZB 139 de la ZA La Plane Haute d'une superficie de 3 974 m² au prix de 8,00 € H.T. le m²,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'acte de vente et toutes les pièces référentes au dossier,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.